

CPN56 17/05/2018

Groupe de travail prochaine 56 : 21 juin.

CPN56 : 29 juin certainement reportée au mois de septembre.

CPN 52 prévue 22 juin mais risque de report compte-tenu de la date qui correspond à un jour de grève

SNCF : début juillet ?

ONE : 12 juillet.

Ces dates peuvent évoluer en fonction de l'actualité et ou des grèves SNCF

Informations relatives au réseau :

- A) Réforme FP et apprentissage :
- Pas de statut autonome des CFA.
 - Compétences apprentissage des CMA : médiation + contrôle pédagogique. Suppression de l'enregistrement des contrats mais participatif au dépôt des contrats confié aux opérateurs de compétences (OP) : objectif APCMA que les opérateurs de compétences délèguent aux CMA cet enregistrement. Plus de facturation lié à ce service.
 - Point de crispation : certification des CFA qui ne serait plus exigée des LEP.
- B) PACTE :
- SPI : suppression de l'obligation.
 - CFE : travail de simplification en cours. Interrogations sur les coûts de facturation liés.
 - RM : pour l'instant maintien du RM au sein des CMA.

Nécessité d'inventer un nouveau modèle économique du réseau. Rappel des OS sur le climat anxiogène + les risques pour les agents + anticipation.

- 1) **Point d'indice** : affirmation du CE sur l'impossibilité d'envisager une augmentation du point d'indice. Point transmis pour la prochaine 52.

- 2) **Télétravail** : nouvel article 26 bis + annexe 22.

Expérimentation pour 1 an (1/10/2018 au 31/12/2019) : doit permettre d'identifier les freins et contraintes pour mieux structurer le dispositif. Etablissement doit être candidat pour cette expérimentation. Rapport d'évaluation par ONE. Puis application à l'ensemble du réseau.

Conditions et fonctions prévues future annexe 22 :

- a Demande de l'agent.
- b Accord du Pt sur avis du SG et proposition écrite Chef de Service.
- c Fin à tout moment sous réserve d'un délai de prévenance.
- d Droit à la déconnexion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 3) **Evènements familiaux donnant droit à congés** : intégration du PACS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 4) **CET** : position contre de la CGT. Proposition de reporter la date de congés au 31 mai.

ADOPTE A LA MAJORITE

- 5) **Suppression catégorie 1 employé + technicien** : impact financier de la mesure pour le réseau **650 000 euros**. Effet rétroactif au 1er janvier 2018
- 6) **CSG** : impact financier pour le réseau **57 500 euros**. Régularisation de l'indemnité compensatrice à partir de juillet 2018 avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.

- 7) **GIPA** : différence entre traitement indiciaire brut 2012 et celui 2016. Les agents dont le traitement indiciaire a progressé moins vite que l'inflation sur cette période peuvent percevoir une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

L'adoption de cette mesure implique un impact financier de **189 480 euros** pour le réseau sur la période donnée. La question se pose sur la maîtrise du dispositif au cas d'un dérapage de l'inflation.

Pistes de réflexion : taux plancher sur indice – clause de revoyure – plafond d'inflation à partir duquel le principe ne s'applique plus.

8) **Accords Locaux** :

- 1er groupe de travail chargé de l'étude préalable à la présentation en CPN56 des AL mis en place à partir du mois prochain.

- Sont présentés à la CPN56 essentiellement des RS Lot, Nord-Pas-De-Calais, Auvergne, Rhône-Alpes, Morbihan, Pyrénées-Orientales, Pays de Loire, Ardèche, Landes, Normandie, Gard, CMAI Côtes d'Or-Nièvre-Saône-et-Loire-Yonne, Gard, Puy-de-Dôme.

Seul celui de Normandie paraît ne pas être conforme au Statut : doublon avec Statut + références à des articles du Statut qui n'existent plus. Les services APCM vont demander à la CRMA Normandie de mettre le RS en corrélation avec le Statut.

- 9) **Questions diverses** : sans objet.